



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

optométristes

Question écrite n° 132542

Texte de la question

M. Laurent Hénart attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les préoccupations de l'association des optométristes de France. Ces professionnels s'inquiètent fortement de la prise en charge des besoins visuels de la population française. Une diminution de 35 % du nombre des ophtalmologistes est prévue à l'échéance 2030. L'optométriste permet de décharger l'activité des médecins ophtalmologistes des tâches non médicales telles que la mesure de la réfraction oculaire et l'équipement en lentilles de contact, tout en offrant un service visuel de qualité. Les 3 000 optométristes formés sont d'ores et déjà prêts à rendre ce même service. L'économie réalisée par la CNAMTS est estimée à 500 millions d'euros et la mise en œuvre de ce plan d'économie peut être immédiate. Il lui demande sa position sur le sujet et si le Gouvernement entend favoriser la profession d'optométristes.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Hénart](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 132542

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 mai 2012, page 3462

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)